

DÉRATISATION DES NAVIRES

Ports qualifiés pour effectuer la dératisation des navires et pour délivrer les certificats de dératisation ou d'exemption de la dératisation

DERATIZATION OF SHIPS

Ports qualified to carry out deratization of ships and to issue deratization or deratization exemption certificates.

Amérique — America

ÉTATS-UNIS.

La première liste des Ports qualifiés pour effectuer la dératisation des navires, parue en supplément au *Relevé Épidémiologique Hebdomadaire, R.E.H. 174* du 26 avril 1950 comporte, en ce qui concerne les ports des Etats-Unis, la note suivante, qui s'applique également aux ports de l'île de Porto Rico et des îles Hawaï :

« Par arrangement particulier, des certificats de dératisation ou d'exemption de la dératisation peuvent être délivrés dans des ports intermédiaires moins importants. Du personnel qualifié est alors détaché à cet effet du grand port le plus proche. »

Des difficultés surgissent quand des navires en possession d'un certificat délivré dans un port des Etats-Unis dont le nom ne figure pas sur la liste arrivent dans des ports étrangers. Alors, l'autorité sanitaire du port d'arrivée ne peut que présumer, sans en avoir l'assurance, que le certificat a été délivré par le personnel qualifié détaché du grand port le plus proche. Toutefois certains Gouvernements craignent que cette interprétation ouvre la porte à des abus et ont exprimé le désir de recevoir des précisions à cet égard.

La Division de Quarantaine des Etats-Unis d'Amérique, à laquelle le problème a été soumis, a déclaré qu'il existe environ 252 petits ports possédant le sceau officiel du Gouvernement et autorisés à délivrer des certificats de dératisation ou d'exemption de la dératisation. Il ne paraît pas nécessaire de publier à titre d'indication cette longue liste de noms. Quelle que soit la teneur du cachet officiel, on peut être sûr que le certificat a été délivré par une station qualifiée en raison de la surveillance qu'exerce le Gouvernement des Etats-Unis sur l'usage qui est fait du sceau officiel.

UNITED STATES.

The first List of Ports qualified to carry out the deratization of ships, which appeared as a supplement to the *Weekly Epidemiological Record, R.E.H. 174* of 26 April 1950, included the following note regarding the ports of the United States, which applies also to the ports of the Islands of Porto Rico and Hawaii :

“By special arrangement deratization or deratization exemption certificates may be secured at certain intervening smaller ports. Qualified personnel are detailed from the nearest large port to render this service.”

Difficulties arise when ships in possession of a certificate issued in a port of the United States, of which the name is not shown on the List, arrive in foreign ports. In these cases, the health administration of the port of arrival can only presume, without being absolutely sure, that the certificate was issued by qualified personnel detailed from the nearest large port. Certain Governments fear that this practice may lead to abuses and have expressed the wish to have some clarification.

The Quarantine Division of the United States of America, to whom the problem has been submitted, states that there are about 252 small ports which possess the official seal of the Government and which are authorized to issue deratization and deratization exemption certificates. It appears unnecessary to publish and refer to such a long list. Whenever the imprint of the official seal is shown it can be assumed that the certificate was issued at an appropriate station because of the control of the United States Government over the use of the official seal.